PRATIQUES PROMETTEUSES POUR FACILITER LA RÉINSERTION DES ENFANTS AYANT ÉTÉ EN CONFLIT AVEC LA LOI

bice
Bureau International Catholique de l'Enfance
Dignité et droits de l'enfant

Pratiques prometteuses pour faciliter la réinsertion des enfants ayant été en conflit avec la loi

Le BICE remercie ses partenaires- l'AFD et la République et Canton de Genève- les autorités nationales et les équipes locales qui sont impliquées au quotidien, sur le terrain, aux côtés des enfants ayant été en conflit avec la loi et leurs familles.

Réalisé avec le soutien de :

BICE, Paris-Genève, novembre 2025

www.bice.org

Pratiques prometteuses pour la réinsertion des enfants ayant été en conflit avec la loi

Sous la coordination de :
Alessandra Aula, BICE
Marie-Laure Joliveau, BICE

Publication co-rédigée par :
Aimé Adji, BNC-RDC
Kafui Amedegnato, BNCE-Togo
Béatrice Bitenda, BNCE-RDC
Eric Memel Digbe, DDE-CI
Afangnon Tsandja, BNCE-Togo

Avec l'appui de :
Yao Agbetse, Cristina Castelli, Senagnon Segla, Bruno Van Der Maat,
membres de la Commission Justice réparatrice du BICE

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF 6

INTRODUCTION 7

MESURES JUDICIAIRES DE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 8

GROUPES DE PAROLE ET DE PSYCHOÉDUCATION DE JUSTICE RÉPARATRICE POUR LES ENFANTS AYANT ÉTÉ EN CONFLIT AVEC LA LOI 15

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE CHEZ LES ENFANTS AYANT ÉTÉ EN CONFLIT AVEC LA LOI 20

ATELIERS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ POSITIVE ET RESPONSABLE 26

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES 30

CONCLUSION 31

BIBLIOGRAPHIE 32

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le programme *Enfance sans Barreaux 3* (EsB3), coordonné par le BICE et mis en œuvre par le BNCE-RDC, le BNCE-Togo et DDE-CI, vise à promouvoir une justice juvénile réparatrice et à assurer la réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi (ECL) en République Démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Togo.

Des pratiques prometteuses et transférables

Quatre activités phares ont été identifiées et capitalisées par les partenaires de terrain, dans cette publication :

1. **Les Travaux d'Intérêt Général (TIG)** – alternative à la détention, réhabilitrice et éducative, mise en œuvre en RDC avec les assistants sociaux des tribunaux pour enfants ;
2. **Les Groupes de parole et de psychoéducation sur la justice réparatrice** – développés en Côte d'Ivoire, pour accompagner les enfants après leur libération et prévenir la récidive par la prise de conscience et la réparation symbolique ;
3. **L'Approche résilience** – notamment au Togo, pour aider les enfants à surmonter les traumatismes et à se reconstruire avec l'appui des travailleurs sociaux ;
4. **Les Ateliers de parentalité positive et responsable** – pour restaurer les liens familiaux, améliorer les pratiques éducatives et prévenir la récidive à travers l'implication active des parents.

Des résultats significatifs (2024–2025)

- En RDC, les TIG sont reconnus par les juridictions comme mesure alternative crédible, favorisant la responsabilisation des mineurs ;
- 70 % des travailleurs sociaux formés appliquent désormais les approches résilience et psychoéducation dans leurs pratiques quotidiennes ;
- En Côte d'Ivoire, 173 parents ont participé aux ateliers de parentalité, renforçant l'acceptation et le dialogue familial ;
- Plus de 120 enfants ont bénéficié d'un accompagnement en résilience, avec 65 % durablement stabilisés.

Des impacts durables et structurants

Ces pratiques :

- Renforcent la réhabilitation et la resocialisation des enfants libérés à travers une approche éducative et participative ;
- Contribuent à la réduction de la récidive et à la paix sociale au sein des communautés ;
- Ont été appropriées progressivement par les institutions publiques, garantissant leur pérennité.

Perspectives

L'expérience EsB3 démontre la faisabilité et l'efficacité d'une justice réparatrice centrée sur l'enfant.

Le BICE et ses partenaires recommandent l'institutionnalisation de ces pratiques au sein des politiques nationales de protection de l'enfance et encouragent leur diffusion régionale en Afrique francophone.

INTRODUCTION

Le programme *Enfance sans Barreaux 3* (EsB3), mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Togo, par le Bureau National Catholique de l'Enfance en RD-Congo et au Togo (BNCE-RDC et BNCE-Togo) et Dignité et Droits pour les enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI), sous la coordination du Bureau international catholique de l'enfance (BICE) vise à promouvoir une justice juvénile réparatrice et à assurer la réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi (ECL). Dans ce cadre, quatre pratiques prometteuses ont été identifiées et capitalisées : les travaux d'intérêt général (TIG), la psychoéducation, la parentalité responsable et l'approche résilience.

Les TIG débutés en octobre 2023 en RDC sont prononcés pour les enfants comme alternative à la détention et suivis par les travailleurs sociaux et magistrats.

Les groupes de parole et de psychoéducation sur la justice réparatrice instaurés à partir de 2018 en Côte d'Ivoire ont permis aux anciens ECL de comprendre leurs actes, de les assumer.

L'approche de soutien à la parentalité responsable, développée depuis 2012 et l'approche résilience diffusée depuis 2019, ont fait l'objet de publications capitalisant les expériences des trois partenaires et proposant des méthodologies de suivi pour en faciliter la mise en œuvre harmonisée et le partage auprès des services sociaux étatiques.

Après avoir formé leurs personnels à l'utilisation de ces outils, les partenaires ont mis en œuvre, conjointement avec les services sociaux, ces diverses activités, afin de renforcer les capacités des enfants et favoriser ainsi leur réinsertion.

Ces pratiques ont constitué le levier principal pour atteindre le Résultat 2 du programme EsB3 : garantir que la réinsertion des ECL soit accompagnée par les services sociaux étatiques en milieu ouvert. D'une part, le renforcement et la capitalisation des TIG est une mesure alternative crédible à la détention ; d'autre part, la capitalisation des pratiques socio-éducatives associent parents, travailleurs sociaux et enfants dans un parcours de réinsertion durable. Elles représentent ainsi une réponse concrète et pérenne aux défis de la réinsertion post-carcérale en renforçant la coopération entre institutions, familles et communautés.

Leur mise en œuvre ne se limite pas à des actions ponctuelles ; elle s'inscrit dans une dynamique de transfert coopératif et progressif des compétences des organisations de la société civile vers les institutions publiques. Ainsi, les travailleurs sociaux et les juges pour enfants ont été directement impliqués dans le développement, l'appropriation et l'application de ces méthodes.

MESURES JUDICIAIRES DE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1. Informations générales	
Zone géographique	Kinshasa, RD. Congo
Organisation responsable	BNCE-RDC
Collaboration avec d'autres organismes	Tribunaux pour enfants de Kinshasa
Historique	En RDC, les travaux d'intérêt général ou prestations communautaires (TIG-PC) sont prévus par la loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant (LPE) à son article 134.8 mais n'avaient jamais été mis en œuvre, faute de mesures d'application. Sur la base de son expérience de plusieurs années sur l'administration de la justice pour enfants, le BNCE-RDC s'est engagé en 2023 dans une expérimentation pilote comme stratégie de plaidoyer pour convaincre les autorités à appliquer le dispositif des TIG-PC. Cette expérience exploratoire vise à : • Contribuer à la mise en œuvre de l'article 134.8 de la LPE ; • Participer aux efforts destinés à assurer une justice réparatrice prônée par la LPE, notamment par l'application effective et le suivi des mesures alternatives à la privation de liberté ; • Favoriser une réinsertion durable des enfants auteurs de manquements. Dès le début du programme EsB3 en juillet 2023, le BNCE-RDC a organisé des séances de travail avec les magistrats des tribunaux pour enfants (TPE) des communes de Kalamu et de Matete, dans la ville de Kinshasa. A l'issue de ses entretiens, il a été convenu de mettre en œuvre, dans ces deux juridictions pour enfants l'expérience pilote des TIG-PC. Elle a débuté en octobre 2023 et se poursuit à ce jour. En janvier 2025, les résultats ont été présentés au tribunal de la commune de Gombé, à Kinshasa. Constatant la pertinence et l'efficacité de l'approche, la présidente du tribunal a exprimé sa volonté d'étendre la mise en œuvre des TIG-PC dans sa juridiction. L'expérience a ainsi été officiellement lancée à Kinshasa/Gombé en février 2025.
Typologie des bénéficiaires	Les TIG-PC concernent les enfants, filles et garçons, en conflit avec la loi (ECL), de préférence : • Âgés de 16 à 17 ans, en conformité avec les dispositions relatives avec le travail des enfants, possible à partir de 16 ans ; • Vivant en famille ou en institution transitoire pour garantir la réalisation des TIG tels que prévue par le juge ; • Venant d'être arrêtés pour un manquement mineur par les services de police et étant déférés devant un juge pour enfants.
Typologie des professionnels impliqués	• Juges pour enfants ; • Officier du ministère public ayant siégé au dossier ; • Assistants sociaux près les tribunaux pour enfants : ils accompagnent les magistrats dans la prise en charge socio-éducative des ECL, en veillant à l'évaluation de leur situation familiale et sociale ainsi qu'à leur orientation vers des mesures adaptées ; • Agents de protection de l'enfant (APE), appelés aussi huissiers des TPE : ils ont pour mission d'assurer le déplacement ou le placement des ECL, ainsi que la signification des décisions judiciaires aux familles, en appui au travail des greffiers. Leur rôle comprend également une mission de prévention, consistant à repérer et signaler aux tribunaux les situations d'enfants en danger ou risquant de devenir victimes ; • Greffiers, responsables du suivi administratif et judiciaire des dossiers : ils veillent à la bonne tenue des procédures, à la rédaction des actes et à la conservation des décisions rendues par les tribunaux pour enfants. Il faut noter que les parents ou l'éducateur -pour les enfants placés en structure- sont associés au processus.

2. Description

1. Préparation des parties au cours de l'entretien de cabinet	Deux acteurs principaux sont impliqués : le juge pour enfants et l'assistant social. L'assistant social conduit d'abord un entretien d'évaluation de la situation de l'ECL. Il s'agit d'une enquête sociale sommaire, au cours de laquelle il identifie la pertinence de réaliser un TIG-PC ainsi qu'une structure d'accueil agréée ou étatique disposée à recevoir l'enfant. Généralement, l'enfant retourne en famille et se présente au TPE pour exécuter son TIG-PC au sein du même tribunal. Dans le cadre de l'entretien cabinet du juge pour enfants, le juge audiencier et l'assistant social préparent les parties concernées — la victime (le cas échéant), les parents ou tuteurs de l'enfant, ainsi que l'ECL lui-même — en les informant : - Du déroulement de la procédure ; - Des mesures pouvant être prononcées ; - Des attitudes attendues, notamment en ce qui concerne l'exécution du TIG-PC. L'assistant social s'assure que l'enfant est dans des conditions physiques et psychologiques adéquates pour réaliser le TIG-PC qu'il propose au juge des enfants lors de l'entretien de cabinet.
2. L'audience et le prononcé de la décision TIG-PC	L'audience se déroule de manière ordinaire, en entretien de cabinet, dans le bureau du président du TPE, en présence de l'assistant social référent, de l'enfant et de ses parents (au besoin de son avocat) ainsi que de la victime (lorsque cela s'applique). Compte tenu de la nature du manquement et sur base des orientations de l'assistant social, le juge prononce la mesure provisoire de TIG-PC et en fixe les modalités d'exécution. En s'appuyant sur les résultats de l'enquête sociale sommaire réalisée, le juge pour enfants prononce la mesure de TIG-PC. Il : • Explique aux parties la motivation de sa décision ; • Fixe les conditions d'exécution de la mesure, oralement ou par mention dans le dossier, en tenant compte notamment de : o La situation de l'enfant (scolarité, apprentissage, formation professionnelle, disponibilité horaire -matin ou après-midi) ; o L'identification de l'organisme d'accueil auprès duquel le TIG-PC sera réalisé (de préférence situé à proximité du domicile de l'enfant) - actuellement les TPE ; o La nature du TIG-PC confié à l'enfant (nommer ce qui est à réaliser) ; o La durée du TIG-PC, conformément à la loi, soit entre 20 et 120 heures maximum ; o Des obligations spécifiques de l'adolescent pendant l'exécution du TIG-PC ; o La fréquence et le calendrier des rapports de suivi transmis par l'assistant social. Le juge procède ensuite à une explicitation détaillée auprès de l'enfant et de ses parents portant sur : • Les obligations de l'ECL et les conséquences en cas de non-exécution, d'exécution partielle ou d'exécution complète ; • Le rôle des parents ou tuteurs, notamment les aspects matériels (repas, transport, conditions de déplacement en cas d'éloignement). Ces éléments sont vérifiés et validés avec les parents, puis consignés dans un acte d'engagement des parents signé par ces derniers ; • Le rappel de l'article 131 de la LPE ; • La possibilité de recours à une peine privative de liberté en cas de non-exécution ou d'exécution partielle de la mesure Enfin, le juge veille à ce que l'enfant et sa famille comprennent pleinement le sens de la mesure de TIG, laquelle est prononcée en alternative à la privation de liberté, tout en soulignant que cette dernière demeure une option pour le juge en cas de non-respect de la mesure.

3. Exécution du TIG-PC	***Lieu d'exécution :*** Le TPE constitue actuellement le principal lieu de mise en œuvre du TIG-PC. ***Moyens d'exécution mis en place :*** • Élaboration d'un planning couvrant la période fixée par le juge ; • Désignation d'un assistant social informé préalablement de la décision du TIG-PC, référent de l'adolescent ; • Mise à disposition de l'outillage nécessaire à l'accomplissement du TIG-PC (fourni à ce stade par le BNCE-RDC dans la phase pilote) ; • Respect des horaires et modalités d'exécution fixés par l'ordonnance ; • Garantie de la conformité du TIG-PC à la réglementation relative au travail, à l'hygiène, à la sécurité, ainsi qu'au travail des enfants ; • Suivis réguliers assurés par l'assistant social, en lien direct avec le juge pour enfants. Des échanges physiques et réguliers sont organisés sur le site du TPE afin d'assurer une coordination efficace.
4. Rapport de suivi d'exécution du TIG-PC	L'assistant social référent chargé du suivi de la mesure du TIG-PC établit : • Un rapport d'évaluation intermédiaire lorsque la durée de la mesure le justifie ; • Un rapport d'évaluation final, transmis au juge pour enfants à l'issue de l'exécution du TIG-PC. Ces rapports permettent d'apprécier le comportement, la régularité et l'implication de l'enfant durant la mesure, ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées.
5. Clôture de l'exécution du TIG-PC	À la fin de la mesure, une fiche d'évaluation finale est rédigée par l'assistant social référent au niveau du TPE et transmise au juge pour enfants. Sur cette base, le juge : • Valide l'exécution effective du TIG-PC et transforme la décision provisoire en décision définitive, constatant la réalisation de la peine ; • Ou, en cas de non-exécution totale ou partielle, prononce la peine initialement prévue, à laquelle la mesure plus clémente du TIG-PC avait été substituée.
3. Valeurs	
Protection et Dignité	Les TIG-PC sont mis en œuvre dans le respect des valeurs fondamentales suivantes : • Intérêt supérieur de l'enfant ; • Respect de la dignité de l'enfant et de la protection de son image ; • Non-discrimination : tout enfant peut bénéficier d'une mesure de TIG-PC, sans distinction ni parti pris ; • Non stigmatisation : éviter toute attitude ou parole susceptible de dévaloriser ou marginaliser l'enfant pendant la mise en œuvre du TIG-PC ; • Pertinence des activités : privilégier les travaux d'intérêt commun ou général, de nature légère, adaptés à l'âge, aux aptitudes physiques et à la condition de l'enfant ; • Protection contre toute forme d'exploitation : veiller au respect des durées légales, à la sécurité et à l'hygiène, ainsi qu'à des temps de pause suffisants ; • Respect de l'opinion et des convictions religieuses de l'enfant, par exemple en évitant la planification de TIG-PC à des moments de culte.
Éducation	Lors de la mise en œuvre des TIG-PC, les messages éducatifs de resocialisation sont transmis à l'enfant afin de l'aider à intérioriser certaines valeurs et à adopter des comportements conformes aux normes sociales : • **Vivre en harmonie** avec les autres : le TIG-PC favorise le sentiment d'appartenance à une communauté fondée sur le respect mutuel, la solidarité et la préservation des biens d'autrui ; • **Responsabilisation** : reconnaître ses actes, en assumer les conséquences et se montrer disposé à les réparer ; • **Réparation** : le TIG-PC constitue à la fois une réparation du dommage causé et un processus de reconstruction personnelle, lorsque l'enfant prend conscience de la portée de ses actes.

Justice réparatrice	Les victimes sont également associées à ce processus par le tribunal, qui leur explique le bien-fondé du TIG-PC — à la fois pour l'enfant, sa famille et la victime elle-même. Le tribunal recueille ensuite l'avis favorable des trois protagonistes concernés. À l'instar des parents, les victimes perçoivent le TIG-PC comme une mesure bénéfique d'un point de vue éducatif, soulignant notamment : • L'importance de donner une seconde chance à l'enfant ; • La capacité à se mettre à la place des parents de l'enfant auteur (« cela pourrait être mon fils ou ma fille ») ; • La volonté de préserver de bonnes relations communautaires, notamment lorsque les parents de l'enfant auteur sollicitent leur compréhension. Les victimes y trouvent un bénéfice avant tout moral, dans la mesure où l'enfant a été arrêté, confronté à son acte et qu'il a exécuté un TIG-PC, perçu comme une forme de sanction juste et réparatrice. Les excuses verbales formulées par les enfants constituent également, à leurs yeux, un signe d'amendement essentiel, même si la réparation matérielle reste souvent absente — les familles étant fréquemment indigentes ou en rupture. Il serait souhaitable que l'État puisse se substituer, dans de tels cas, aux auteurs pour assurer un dédommagement minimal des victimes.
4. Critères d'évaluation	
Efficacité	L'expérience de mise en œuvre des TIG-PC dans les 3 TPE de la ville de Kinshasa s'est révélée concluante au regard des résultats obtenus. Au départ méfiants et réticents, les enfants ont progressivement compris en réalisant la mesure que le TIG-PC n'était non seulement une sanction, mais également une occasion de réparation et de service rendu à la communauté. En l'espace de quelques semaines, cette mesure a généré une transformation comportementale : un changement d'attitudes des enfants à l'égard de leurs parents, de leurs pairs ainsi qu'avec l'institution judiciaire. Ainsi, plusieurs garçons qui auparavant ne participaient à aucune tâche domestique, ont reconnu après leur passage au tribunal qu'ils pouvaient contribuer davantage à la vie familiale, notamment en aidant leurs sœurs dans les travaux ménagers. Le TIG-PC a donc favorisé une prise de conscience accrue de l'utilité du travail, de la solidarité familiale et de la contribution individuelle au bien commun. Entre octobre 2023 et septembre 2025, un total de 110 ECL ont exécuté un TIG-PC. Les principaux changements de comportement observés sont les suivants : 1. 56 sur 75 enfants ont fait preuve d'une énergie accrue et d'un meilleur engagement dans les activités proposées ; 2. 38 sur 40 se sont montrés plus ouverts à la communication et au dialogue ; 3. 29 sur 30 sont apparus moins renfermés, moins craintifs et plus confiants ; 4. 52 sur 110 ont manifesté une réduction de leur agressivité ou se sont montrés moins hyperactifs. La mise en œuvre des TIG-PC suscite ainsi de réels espoirs quant à leur potentiel en tant qu'alternative crédible à la détention, dans un contexte où les mesures non privatives de liberté demeurent encore limitées. Enfin, en ce qui concerne l'implication des TPE, la collaboration initialement prévue avec deux juridictions s'est élargie à une troisième, illustrant l'intérêt croissant des acteurs judiciaires pour cette pratique innovante et ses effets positifs sur la réinsertion des jeunes. La réalisation des TIG-PC présente l'avantage d'être peu coûteuse, hormis la fourniture du matériel nécessaire aux activités et un équipement de protection de base pour les enfants, souvent déjà disponible au sein des structures d'accueil partenaires.

Efficience	Afin de lancer la dynamique dans le cadre de EsB3, un appui matériel a néanmoins été fourni aux TPE, comprenant notamment : pelles, râteaux, machettes (utilisées sous supervision), casques, gants, brosses dures et douces, combinaisons, cache-nez, savons liquides, raclettes et serviettes. Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre des TIG-PC nécessite la présence d'assistants sociaux chargés du suivi éducatif. Ceux-ci donnent les consignes initiales à l'enfant, puis poursuivent leurs activités au sein du tribunal, tout en restant disponibles pour un accompagnement de proximité si nécessaire. La présence d'un parent est également utile. Le parent peut accompagner ou guider l'enfant pendant l'exécution du TIG-PC, en particulier lorsque celui-ci ne travaille pas de manière autonome. Les frais de repas et de transport demeurent à la charge de la famille, d'où l'importance de choisir un lieu de TIG-PC proche du domicile de l'enfant, afin d'en faciliter la participation et de réduire les contraintes logistiques.
Durabilité/Pérennisation	La pérennisation de la pratique des TIG-PC dépend des magistrats qui doivent prononcer cette mesure, mais aussi de la prise effective de mesures d'application par les autorités compétentes. Le BNCE-RDC mène actuellement un plaidoyer auprès du Ministère de la Justice afin que celui-ci adopte ces mesures. Une telle démarche permettrait de renforcer le cadre légal encadrant la mise en œuvre des TIG-PC, d'en institutionnaliser la pratique et de diversifier les lieux d'accueil destinés à l'exécution des travaux. Dans le cadre de ces actions de plaidoyer, le BNCE-RDC associe d'autres organisations de la société civile, afin de créer une synergie d'acteurs autour de cette réforme. À ce jour, les acteurs judiciaires ont été sensibilisés à la mise en œuvre des TIG-PC et s'y engagent avec des degrés de réussite variables. Toutefois, cette sensibilisation doit être poursuivie et élargie, notamment auprès des avocats, dont certains demeurent réticents, craignant une assimilation du TIG-PC à une forme de travail des enfants. Leur adhésion et implication constituent pourtant un levier essentiel pour la durabilité et la crédibilité de cette alternative éducative à la privation de liberté.
Innovation	Les TIG-PC représentent une innovation majeure dans le contexte de la RDC, où ils n'existent pas encore pour les adultes. Ils constituent une véritable alternative à la détention, en offrant une réponse éducative et réparatrice adaptée aux ECL. Cette mesure favorise également l'implication active des parents, renforçant leur rôle dans le processus de responsabilisation et de réinsertion de l'enfant. À l'issue de la mise en œuvre des TIG-PC, plusieurs jeunes ont exprimé le souhait de poursuivre des activités inspirées des TIG-PC, notamment dans les secteurs du nettoyage et de l'assainissement, perçus comme des opportunités génératrices de revenus à long terme. Cette expérience pilote alimente la réflexion nationale sur les alternatives à la détention et démontre qu'en impliquant davantage l'enfant dans la résolution des conséquences de son acte, on favorise une réparation concrète, éducative et durable. De nombreux parents et enfants — y compris des victimes — considèrent désormais le TIG-PC comme la solution la plus appropriée pour les manquements mineurs et appellent à la mise en place effective des mesures d'application nationales pour en assurer la généralisation.

Reproduction et transfert	Le TIG-PC présente l'avantage d'être déjà prévu par la loi, notamment à l'article 134.8 LPE, ce qui garantit un fondement juridique solide pour sa mise en œuvre et sa duplication. Il dispose : *Le travail d'intérêt général consiste en une orientation utile à la collectivité ne dépassant pas quatre heures par jour, pour une durée d'un mois au plus. Le travail doit être effectué dans le respect de la dignité humaine, avec le consentement éclairé de l'enfant et sous la supervision de l'assistant social.* Le BNCE-RDC veille à documenter chaque étape du processus, qu'il s'agisse de la mise en œuvre pratique, des réunions d'échange, du suivi ou de l'accompagnement des acteurs. L'expérience pilote a initialement été menée dans deux TPE. À la suite d'un échange fructueux avec un troisième tribunal, celui-ci a exprimé son souhait de rejoindre la dynamique, élargissant ainsi le champ d'expérimentation et enrichissant la capitalisation en vue d'une reproductibilité facilitée. Pour dupliquer la pratique dans d'autres contextes, plusieurs préalables sont à réunir : • S'assurer que le TIG-PC soit prévu dans la législation nationale ; • Avoir conscience que le démarrage est toujours difficile, mais qu'il importe avant tout de commencer concrètement ; • Accueillir les erreurs comme des apprentissages, sans se décourager face aux obstacles initiaux ; • Recueillir le consentement de l'enfant concerné et, si nécessaire, celui de la victime ; • Limiter la mesure aux infractions mineures ou aux faits passibles de moins de cinq ans de servitude pénale ; • Organiser régulièrement des réunions d'échange et d'évaluation entre les différents acteurs afin de mesurer la progression et d'ajuster la mise en œuvre ; • Évaluer systématiquement l'impact du TIG-PC sur la vie de l'enfant. La duplication suppose également de structurer les aspects opérationnels suivants : • Identifier les organismes susceptibles d'accueillir les TIG-PC ; • Établir une liste des TIG-PC disponibles dans la zone concernée ; • Former les organismes d'accueil à l'exécution des TIG-PC et au rapportage au juge ; • Former les assistants sociaux au suivi et à l'évaluation des mesures exécutées. Enfin, il est recommandé de s'appuyer dès le départ sur des outils pratiques standardisés, tels que : • La fiche d'écoute ; • La fiche d'évaluation à mi-parcours ; • La fiche bilan TIG-PC ; • Le planning hebdomadaire ; • Le modèle d'ordonnance portant mesure de TIG-PC. N.B. : L'utilisation d'une fiche technique dès les premières phases de mise en œuvre constitue un gage de rigueur et de cohérence dans le suivi de la pratique.
Adéquation	En RDC, la mesure de TIG-PC s'inscrit pleinement dans le cadre des alternatives à la détention promues par la Loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant. Cette loi retient le principe d'une justice réparatrice, privilégiant avant tout le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Dans cet esprit, la détention ne peut être envisagée que comme une mesure de dernier recours, conformément aux articles 106 et 113 de la LPE, après épuisement de toutes les autres solutions possibles. L'une des innovations introduites par cette loi réside dans la justice réparatrice par la médiation, prévue aux articles 132 à 142. Le TIG-PC, mentionné à l'article 134.8, apparaît ainsi comme l'une des mesures issues de cette médiation, visant à réparer le tort causé tout en favorisant la réinsertion de l'adolescent dans la société.

À l'instar de la justice pour enfants, le TIG-PC contribue à promouvoir une approche où la liberté constitue la règle et la détention, l'exception.

Par ailleurs, la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ) met également en avant la nécessité de :

- Recenser et renforcer les mécanismes alternatifs de résolution des conflits impliquant les ECL ;
- Diffuser les meilleures pratiques en matière de règlement alternatif et de justice réparatrice.

Enfin, cette approche est pleinement cohérente avec la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment ses articles 37 et 40, qui disposent que :

- L'arrestation ou la détention d'un enfant ne doit être envisagée qu'en dernier ressort et pour la durée la plus courte possible ;
- Tout enfant doit être traité avec humanité, dans le respect de sa dignité et de sa valeur personnelle, conformément aux principes de la justice pour mineurs.

GROUPES DE PAROLE ET DE PSYCHOÉDUCATION DE JUSTICE RÉPARATRICE POUR LES ENFANTS AYANT ÉTÉ EN CONFLIT AVEC LA LOI

1. Informations générales	
Zone géographique	Abidjan, Côte d'Ivoire
Organisation responsable	Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI)
Collaboration avec d'autres organismes	• Ministère de la Justice et des droits de l'Homme à travers une convention signée en janvier 2024 pour 5 ans • Services de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJEJ) • Juges des enfants (JE)
Historique	La pratique a débuté en 2019 dans le cadre du programme EsB2 à travers des séances semestrielles. Elle s'est ensuite développée avec le projet Enfance sans Violence, à hauteur de 2 sessions par trimestre, puis a été formalisée dans le cadre de EsB3, notamment par l'élaboration d'un protocole d'intervention
Typologie des bénéficiaires	Les bénéficiaires sont des anciens enfants en conflit avec la loi (ECL), âgés de 14 à 17 ans et récemment libérés (entre 4 et 8 semaines en moyenne)
Typologie des professionnels impliqués	• Travailleurs sociaux, accompagnant des ECL ; • Psychologue, lorsque cela est possible, chargé d'assurer un suivi individualisé des enfants après les séances, en fonction des besoins identifiés.
2. Description	
1. Étape préparatoire	La pratique contribue à la réhabilitation des enfants à leur sortie de prison, en tenant compte du risque élevé de récidive, de réitération ou de rechute. Elle vise à les accompagner face aux obstacles réels et persistants auxquels ils sont confrontés dans leurs communautés (par exemple, la mauvaise influence de certains groupes de pairs, les effets de la « contagion criminelle » liée à la promiscuité avec des délinquants durant leur détention). Ces difficultés peuvent compromettre leur réinsertion et leur retour à une vie ordinaire. La démarche repose sur le partage d'expériences entre anciens ECL, afin de favoriser leur prise de conscience, de renforcer leur confiance et de les soutenir dans la construction de leur projet de vie. L'association DDE-CI a préparé et conduit les premières sessions de groupes de parole et de psychoéducation, dans une approche de renforcement interne. Elle a constaté qu'un format de trois séances, réunissant une douzaine d'enfants, s'avérait le plus adapté. Une fiche d'animation a été élaborée pour guider le déroulement de chaque séance. En collaboration avec les SPJEJ, les JE et les membres de la communauté, DDE-CI établit un contact avec les ECL libérés référés et leurs familles. Un groupe de 10 à 12 anciens ECL, de préférence du même sexe et ayant commis des infractions similaires, est constitué. Il est souhaitable que la session débute un à deux mois après la libération, afin de laisser aux enfants le temps de retrouver un certain équilibre familial, sans attendre que des difficultés (communication, fréquentations néfastes, addictions, inactivité) ne s'aggravent. Une ou plusieurs séances d'écoute ou d'entretien sont conduites par l'équipe éducative de DDE-CI pour évaluer la pertinence de la participation au groupe.

2. Mise en œuvre	La sélection se fonde sur les besoins identifiés, la personnalité, les capacités de résilience et l'environnement du mineur. Les adolescents sont informés au cours de visites à domicile ou d'appels téléphoniques et leur consentement est sollicité. En parallèle, les travailleurs sociaux préparent les aspects logistiques des séances (salle, matériel, collation, transport, etc.). Un animateur principal conduit la séance, assisté d'un second intervenant chargé d'observer et de noter les comportements de chaque enfant. Un psychologue assure un suivi spécifique pour les enfants les plus vulnérables et consigne ses observations dans leur dossier. La session débute par une présentation des participants et un moment convivial rythmé par des chants, danses ou jeux. Elle se compose de trois modules complémentaires déployées sur un ou deux jours selon la disponibilité des enfants, chacun durant environ deux heures. La démarche est interactive et participative : • Module 1 : « *Je connais mon infraction, ses conséquences sur la victime et moi-même ainsi que la loi qui me punit* » => Objectif : amener le mineur à reconnaître la faute commise et à en comprendre les conséquences pour lui-même et pour autrui. • Module 2 : « *Je reconnais ma responsabilité et je souhaite réparer ma faute* » => Objectif : favoriser la prise de conscience et la volonté de réparation. • Module 3 : « *Ma réinsertion avec zéro récidive* » => Objectif : soutenir la construction d'un projet de réinsertion durable. Après chaque séance, un échange en individuel permet d'évaluer les besoins du jeune et d'identifier, avec lui et son éducateur, des pistes d'action autour de : • Sa relation avec la famille (acceptation parentale, communication, protection) ; • Son état psychologique (craintes, angoisses, conflits internes) ; • Ses projets scolaires ou d'apprentissage. À la suite des échanges avec les partenaires du programme EsB3, confrontés à des contraintes pour réunir les jeunes (notamment en raison de leur éloignement géographique), une version allégée du dispositif a été mise en place, répartie sur deux jours : • 1er jour : Modules 1 et 2 (3h à 3h30) ; • 2e jour : Module 3 (2h). Dans ce format, il est essentiel de veiller à ce que chaque participant puisse s'exprimer en particulier lors du jour 1, sans que la charge émotionnelle ne devienne trop lourde. Chaque enfant doit pouvoir décrire son infraction, assumer sa responsabilité et proposer un plan de réparation. Lorsque la victime n'est pas identifiable, le jeune est encouragé à formuler malgré tout une proposition de réparation symbolique, afin d'évaluer son niveau de conscience et le regret exprimé.
3. Suivi périodique	Une première évaluation du niveau de resocialisation est réalisée une semaine après la session, puis deux à trois semaines après, lors d'une visite à domicile et d'un entretien. Ces évaluations portent sur : • Le niveau de prise de conscience et de confiance du jeune ; • Son assiduité scolaire ou en apprentissage ; • Son comportement à la maison (respect des règles, entraide pour les tâches ménagères, attitude envers les parents) ; • Sa distanciation vis-à-vis des groupes de pairs à risque. Selon les résultats observés, l'enfant peut soit être considéré comme réinséré, soit continuer à bénéficier d'un accompagnement renforcé, éventuellement soutenu par des leaders communautaires. Le suivi s'effectue en présentiel (domicile, école, lieu d'apprentissage) ou par téléphone, avec un accompagnement familial prévu en cas de rupture ou de conflit.

4. Outils complémentaires	La démarche est renforcée par des actions complémentaires telles que : • Des ateliers de parentalité positive et responsable ; • Des ateliers de résilience ; • Des visites à domicile.
3. Valeurs	
Justice réparatrice	Les séances du groupe de parole et de psychoéducation favorisent la résilience des enfants et contribuent à la justice réparatrice car elles : • Assurent un soutien entre les pairs ; • Facilitent la prise de conscience de l'acte commis et de ses conséquences pour la victime et son entourage, si cela n'a pas déjà eu lieu ; • Contribuent à la responsabilisation de l'adolescent qui comprend l'importance de la réparation. Elles favorisent ainsi la réinsertion sociale du mineur et l'aident à se projeter dans une vie d'adulte épanoui ; • Complètent, par la pédagogie et l'éducation, la sanction infligée à l'enfant par la justice. En comprenant les causes et les conséquences de son infraction, l'enfant développe une meilleure conscience de ses actes, de la procédure et renforce sa capacité à éviter toute récidive.
4. Critères d'évaluation	
Efficacité	Lors des séances, les problèmes réels et les besoins spécifiques des adolescents sont mis en évidence et analysés par les mineurs eux-mêmes, avec le soutien bienveillant des animateurs, sans jugement. Les réponses apportées prennent en compte à la fois de : • Leurs ressources internes (centres d'intérêt, capacités, émotions, projets personnels, etc.) ; • Leurs ressources externes (environnement familial, amical, communautaire, etc.). Cette approche globale renforce la pertinence et la durabilité des solutions trouvées. Entre mars 2024 et septembre 2025, sur 157 adolescents ayant bénéficié de cette pratique : • 115 anciens ECL (80%) ont désormais des occupations structurantes (école ou apprentissage), constituant un facteur majeur de protection ; • 14 mineurs ont été confiés à leur famille élargie en milieu rural ou dans d'autres villes et leur évolution est jugée positive par les parents ; • 17 présentent encore des risques de déviance (errance dans la rue, fréquentation de pairs délinquants, usage de drogue) et font l'objet d'un suivi régulier ; • 11 mineurs ont récidivé. Cet accompagnement a permis de constater que : • Les mineurs sont effectivement réhabilités, en collaboration avec les familles qui ont su les réintégrer au foyer et leur apporter l'attention et la bienveillance propices à une réinsertion durable ; • La réparation des torts causés aux victimes est mieux comprise et assumée par les jeunes, contribuant à la paix sociale ; • La réinsertion scolaire ou socioprofessionnelle a été renforcée, notamment grâce à la collaboration avec les maîtres artisans formateurs et les responsables d'écoles.
Efficience	Le développement des groupes de parole et de psychoéducation nécessite un budget relativement limité. Outre la mobilisation du personnel préalablement sensibilisé au travail auprès des ECL et à la méthodologie de ces groupes, les principales dépenses concernent : • Une collation pour les enfants ; • D'éventuels frais de transport pour ceux résidant dans des communautés ou zones éloignées ; • Du matériel d'animation simple : papier, crayons, ballon ; • Des supports multimédias, si disponibles (vidéoprojecteurs, vidéos de sensibilisation, etc.).

Durabilité/Pérennisation	La pratique a été présentée au tribunal pour enfants et depuis, les JE, sur avis des SPJEJ, orientent les ECL libérés vers le programme de réadaptation de DDE-CI, afin de favoriser leur réinsertion durable. Dans le cadre du programme EsB3, DDE-CI a formé : • 7 membres de son équipe éducative ; • 32 travailleurs sociaux des SPJEJ et des centres de réinsertion dont 24 (75%) qui contribuent directement aux groupes de parole et de psychoéducation. Ces travailleurs sociaux ont pu observer, apprendre et s'imprégner de la pratique et ils ont été supervisés dans l'animation des séances. DDE-CI les a accompagnés dans cette mise en œuvre afin que la pratique s'intègre à leurs savoir-faire et pratiques professionnelles quotidiennes. Par ailleurs, DDE-CI a partagé son expertise avec ses collègues du BNCE-Togo et du BNCE-RDC qui mettent en œuvre la pratique dans leurs pays respectifs.
Innovation	La pratique, qui se fonde sur des théories sociologiques classiques [1] adaptées au contexte ivoirien, résulte d'un ensemble de dynamiques, de procédés, de méthodes et d'outils développés et éprouvés dans le cadre de l'accompagnement des ECL depuis le programme ESB2. Elle place l'enfant au cœur du processus et s'est progressivement étoffée pour intégrer les nouvelles réalités ayant émergé sur le terrain et les enseignements tirés des bilans réalisés. Ainsi, au cours des activités de réhabilitation menées par DDE-CI auprès d'anciens ECL libérés, de nouveaux thèmes ont été introduits tels que : la responsabilisation, l'affirmation de soi et l'engagement personnel du mineur pour sa resocialisation durable et sa bonne conduite. Les séances de discussion permettent de rompre le cycle dans lequel se trouvaient les anciens ECL et favorisent leur stabilisation familiale, sociale et scolaire, leur autonomisation ainsi que leur réinsertion durable. Jusqu'alors, les enfants libérés ne bénéficiaient d'aucun accompagnement social systématique par les travailleurs sociaux étatiques ; DDE-CI n'intervenait que ponctuellement à la demande des familles. Aujourd'hui, grâce à cette initiative, un mini programme éducatif structuré est désormais systématisé et proposé pour accompagner le retour à la vie familiale. En outre, la pratique allie deux disciplines complémentaires - la psychologie et l'éducation - pour mieux répondre aux besoins de resocialisation des anciens ECL. Les résultats issus de cette approche interdisciplinaire maximisent l'impact des interventions au bénéfice des enfants accompagnés. Le parcours participatif adopté favorise l'éveil des consciences, en s'appuyant sur les problématiques soulevées par les enfants eux-mêmes. Les échanges valorisent les conseils et expériences partagés entre pairs, porteurs d'espoir et sources d'inspiration pour leur avenir. Le caractère innovant de la pratique repose également sur le fait qu'elle : • S'appuie sur une méthodologie « clés en main » en 3 demi-journées consécutives ; • Propose des thématiques spécifiquement adaptées aux réalités vécues par les ECL, afin de renforcer leur prise de conscience, souvent insuffisante et à l'origine de récidives ; • Favorise la résilience des ECL et la mise en œuvre concrète de la justice réparatrice.
Reproduction et transfert du modèle	La psychoéducation constitue une pratique hautement réplicable, ne nécessitant que des adaptations mineures selon les contextes. Sa réussite repose toutefois sur les compétences des animateurs chargés de sa mise en œuvre et sur leur capacité à instaurer un climat de confiance propice à l'expression des enfants. Afin d'accélérer la diffusion de la pratique, il est recommandé d'associer les travailleurs sociaux étatiques aux séances afin qu'ils puissent observer directement l'impact positif sur les jeunes participants et se familiariser avec la méthodologie d'animation.

1 - Théorie du contrôle social développée par *Travis Hirschi, Causes of Delinquency, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1969*, Théorie de la tension décrite par *Robert Merton, Strain Theory, 1938* et Théorie de l'étiquetage de *Frank Tannenbaum, Crime and the Community, New York, Columbia University Press, 1938*.

	Plus spécifiquement, le BNCE -Togo et le BNCE-RDC ont déjà expérimenté la mise en œuvre cette pratique, en y apportant certaines adaptations : • Après la première séance consacrée à l'infraction et la réparation, un groupe parallèle est organisé avec les parents pour travailler sur leur propre vécu — l'arrestation, la détention de leurs enfants, l'infraction commise et ses conséquences émotionnelles et sociales qui en découlent ; • La participation des parents est également prévue lors de la dernière séance, au cours de laquelle l'enfant reçoit un parchemin attestant de sa participation et ses engagements. L'enfant lit publiquement sa déclaration d'engagement, devant ses parents et l'agent social, qui en deviennent témoins symboliques ; • La tentative d'introduire la pratique en milieu carcéral, tan au Togo et qu'en RDC n'a pas donné les résultats escomptés : la non-libération rapide des enfants concernés n'a pas permis de réaliser les engagements et de maintenir la dynamique de groupe indispensable à la démarche réparatrice. La reproduction de la pratique est facilitée par la mise à disposition de deux outils principaux développés par DDE-CI et le BICE : • Un module de formation sur les groupes de parole et de psychoéducation pour les ECL ; • Une fiche méthodologique pratique guidant pas à pas l'animation de chacune des 3 séances.
Adéquation	La pratique est pleinement conforme au cadre logique du projet EsB3, puisqu'elle contribue à l'atteinte du résultat 2 de l'objectif spécifique, à savoir : *la réinsertion des enfants en conflit avec la loi est accompagnée par les services sociaux étatiques en milieu ouvert, afin de pérenniser les mécanismes et processus mis en place*. En effet, les agents étatiques ont été formés et se sont appropriés la pratique des groupes de parole et de psychoéducation sur la justice réparatrice. Grâce à cette approche, de nombreux enfants libérés ont été réhabilités, en trouvant un espace d'expression et de reconstruction leur permettant de : • Extérioriser leurs ressentis sur la situation vécue ; • Comprendre la portée de leurs actes ; • S'approprier les règles juridiques et sociales nécessaires pour éviter la récidive. Ils apprennent à reconnaître leurs fautes, à comprendre les raisons de leur sanction, et, dans une perspective de réinsertion durable, à identifier les risques potentiels et trouver des solutions, renforçant ainsi leur assurance et leur confiance en eux. Cette approche s'inscrit pleinement dans les attributions de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJEJ), notamment en matière de : • Prévention de la délinquance ; • Protection judiciaire des mineurs ; • Réinsertion sociale durable des ECL. Elle constitue un outil concret de réinsertion pour ces enfants, pour bénéficier de programmes dits de « seconde chance ». Enfin, cette pratique s'aligne sur : • Les orientations de la Politique nationale de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de Côte d'Ivoire ; • L'Objectif de Développement Durable n°16 des Nations Unies, qui promeut l'accès à la justice pour tous et la construction d'institutions efficaces et responsables.

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE CHEZ LES ENFANTS AYANT ÉTÉ EN CONFLIT AVEC LA LOI

1. Informations générales	
Zone géographique	Région des plateaux et Grand Lomé, Togo
Organisation responsable	Bureau National Catholique de l'Enfance du Togo (BNCE-Togo)
Collaboration avec d'autres organismes	Le BNCE-Togo agit avec l'autorisation du Ministère de la Justice et de la Législation pour intervenir auprès des enfants en conflit avec la loi (ECL) au Togo. Il coopère avec : • Le Ministère des Solidarités, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, via ses Directions préfectorales (Lomé (Agoè, Golfe), Plateaux (Ogou, Anié, Badou, Est-mono, Akébou, Amou) ; • La Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DAPR) ; • La Direction de l'Accès au Droit et à la Justice (DADJ) ; • Le Centre d'Accès au Droit et à la Justice pour les enfants à Lomé (CADJE) ; • Le quartier pour mineurs de la prison civile d'Atakpamé. Pour un accompagnement pluridisciplinaire adapté aux besoins des enfants, le BNCE-Togo coordonne aussi ses actions avec les organisations de la société civile (OSC) suivantes : • Les Amis pour une Nouvelle Génération des Enfants (ANGE), pour l'accompagnement socio-éducatif ; • La Touche, spécialisée dans l'éducation scolaire des enfants en situation difficile ; • Young Mens Christian Association (YMCA), pour l'accompagnement socio-professionnel ; • Recherche Action Prévention Accompagnement des Addictions (RAPAA), pour le suivi des enfants souffrants d'une dépendance aux stupéfiants ; • Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT) pour le renforcement de l'assistance judiciaire.
Historique	La pratique a été lancée en 2019 dans le cadre du programme EsB2 suite à une formation dispensée par le BICE. Le BNCE-Togo a commencé par des ateliers avec les ECL, puis leurs parents. Depuis, la résilience a été intégrée dans tous les suivis d'enfants réalisés par le BNCE-Togo, quelle que soit leurs difficultés. En 2024, dans le cadre de EsB3, le BNCE-Togo a adopté un protocole interne, enrichi en 2025. Il forme désormais les agents sociaux de l'Etat et ses partenaires à une approche participative de résilience prenant en compte les émotions, les ressentis et la voix de l'enfant dans son processus de resocialisation.
Typologie des bénéficiaires	• Enfants de 14 à 17 ans ayant été en conflit avec la loi ; • Parents de ces enfants, qui ont souvent des relations difficiles avec eux ; • Artisans-formateurs impliqués dans la réinsertion de ces enfants, si besoin.
Typologie des professionnels impliqués	• Travailleurs sociaux étatiques ou associatifs (assistants sociaux, agents de promotion sociale, éducateurs spécialisés, sociologues, conseillers de jeunesse, animateurs) ; • Agents de probation, juristes ; • Psychologues, (en cas de besoins spécifiques identifiés) Tous sont formés à l'approche et appelés facilitateurs de résilience.

2. Description

1. Mise en confiance	Les enfants ayant été en conflit avec la loi et libérés ont souvent vécu des expériences profondément traumatisantes. La plupart d'entre eux se trouvent en perte de repères et doutent de leur capacité à se réinsérer. Le processus de résilience soutenu par le BNCE-Togo repose sur une méthodologie progressive et structurée qui s'articule en plusieurs étapes. Avant toute action, il est indispensable pour l'intervenant d'établir une relation de confiance avec l'enfant, par une posture d'écoute active, bienveillante, disponible et adaptée à son âge. Le facilitateur veille à "se mettre à hauteur de l'enfant" pour encourager une expression sincère de son histoire et de ses émotions. À l'issue des premiers échanges, une évaluation individuelle de la capacité de résilience est réalisée à l'aide d'un questionnaire (issu du manuel du BICE Vers la réinsertion des enfants en conflit avec la loi en Afrique – Fondamentaux de l'approche résilience et méthodologie d'accompagnement - Guide pratique). A l'appui d'une grille d'analyse, cette évaluation permet de déterminer le niveau de résilience de l'enfant (faible, moyen ou bon) et d'identifier les besoins et ressources à renforcer selon quatre axes : • Encourager l'expression de la parole, des émotions et le développement de l'identité personnelle (Je suis / Je ressens) ; • Renforcer les liens de confiance autour de l'enfant (famille, entourage) pour faciliter la réinsertion ; • Créer un cadre sécurisant par la compréhension des règles sociales et de la justice ; • Favoriser l'estime de soi et la projection dans un avenir positif. (Je peux).
2. Planification des ateliers	Sur la base des résultats de cette évaluation, le travailleur social constitue des groupes homogènes de 4 à 5 enfants en fonction de leurs besoins similaires, pour renforcer la dynamique collective. Toutefois, lorsque la création d'un groupe homogène est impossible (par exemple, en raison de contraintes géographiques), les ateliers peuvent être organisés en séance individuelle, sous forme d'entretiens. La participation de l'enfant aux ateliers doit être volontaire. Aucun enfant n'est contraint à participer ; au contraire, l'animateur cherche à motiver et susciter son intérêt. 3 ou 4 ateliers sont ensuite choisis selon les ressources à renforcer et planifiés, puis un calendrier est établi. La préparation intègre également l'information préalable des enfants et de leurs familles sur : • les objectifs des ateliers ; • leur importance pour le développement personnel et la réinsertion ; • le respect de la confidentialité des échanges. Les ateliers peuvent prendre des formes diverses : causeries, activités créatives, jeux, etc. Le matériel requis (papier, crayons de couleur, gommes...) est mis à disposition et l'espace est préparé de manière à être accueillant et structurant (tables disposées pour permettre un espace personnel à chacun). Il est recommandé de traduire le déroulement des activités dans les langues locales pour favoriser la compréhension, notamment pour les enfants peu ou pas alphabétisées.

3. Mise en œuvre	La présence de deux animateurs est recommandée, afin d'assurer une bonne observation individuelle et de compléter les fiches de suivi. **Animation des ateliers de résilience** Chaque séance suit une structure : • Brève animation ludique (10 à 15 minutes) pour instaurer un climat de détente ; • Présentation claire des consignes de la séance ; • Accompagnement lors de l'activité : le facilitateur veille à ce que chaque enfant comprenne bien, passe auprès de chacun, encourage l'expression personnelle (durée : 30 à 40 minutes) ; • Temps de gestion émotionnelle : si une émotion forte émerge, l'enfant peut être accompagné en aparté ; • Discussion collective de clôture, afin de rompre l'isolement, renforcer la cohésion du groupe et dégager ensemble les messages clés à retenir. **Entretien d'approfondissement** Après chaque atelier, un entretien individuel est organisé avec l'enfant ou avec ses parents. Ce moment privilégié permet de : • Approfondir les thèmes abordés en atelier ; • Revenir sur les ressentis exprimés par l'enfant ; • Accompagner l'enfant dans la prise de conscience de ses ressources mobilisables ; • Le guider dans la mise en œuvre concrète des solutions qu'il a lui-même identifiées. Entre deux ateliers, l'enfant est invité à expérimenter dans son quotidien les attitudes, réflexes ou comportements discutés. Cette démarche pédagogique et responsabilisante vise à l'aider à comprendre qu'il détient les clés de son propre changement — une compétence essentielle pour l'avenir.
4. Suivi	Les travailleurs sociaux : • Ouvrent un dossier individuel pour chaque enfant ; • Planifient, animent et adaptent les ateliers ; • Évaluent les capacités de résilience tout au long de l'accompagnement. En parallèle, un groupe de parole et de psychoéducation peut être proposé, sur le thème de la justice réparatrice, afin que les enfants comprennent les raisons de leur arrestation/interpellation, donnent du sens à leur parcours et entament une réflexion sur leur avenir. Le suivi post-ateliers inclut aussi : • des visites à domicile pour observer l'évolution de l'enfant dans son environnement familial et social ; • Des actions psychosociales complémentaires, en fonction des besoins identifiés et avec l'accord de l'enfant, telles que : o Un soutien psychologique, en cas de traumatismes persistants ; o Des rencontres avec un enseignant ou un artisan-formateur en vue d'une réinsertion professionnelle ; o Des séances de médiation familiale, de guidance parentale, des ateliers de parentalité positive et responsable. Ces actions s'intègrent dans une approche globale de résilience. L'accompagnement s'étale en principe sur six mois. Une évaluation intermédiaire est menée entre le quatrième et le cinquième mois, à l'aide du même outil que l'évaluation initiale, afin de mesurer objectivement l'évolution de l'enfant.

	La durée peut être prolongée selon la situation et les progrès observés. Une fois que l'enfant a atteint un niveau moyen ou bon de résilience, il devient possible d'entamer un travail sur son projet de vie. Celui-ci doit être réaliste, adapté à ses aspirations et co-construit avec ses parents et les professionnels. Il ne doit en aucun cas être initié trop tôt, pour éviter les échecs ou les abandons.
3. Valeurs	
Processus participatif	L'approche de la résilience proposée par le BNCE-Togo vise à permettre aux enfants ayant vécu des expériences traumatiques — conflit avec la loi, incarcération, rejet familial, situation de rue — de retrouver confiance en eux, d'identifier leurs ressources internes, de rebondir et de se reconstruire. Elle les aide à tirer des leçons de leur vécu, à retrouver confiance en eux, à identifier et mobiliser leurs ressources internes et externes et à ne pas se laisser submerger par les épreuves. Ce processus valorise la participation active de l'enfant, qui devient un acteur de sa propre transformation et favorise une évolution positive dans son environnement familial et communautaire. Il vise ainsi à : • Renforcer la valorisation de l'enfant en tant qu'être porteur de dignité ; • Consolider les valeurs d'entraide et de solidarité communautaire ; • Développer la persévérance, essentielle dans un parcours de réhabilitation long et souvent difficile. La résilience contribue à éviter la récidive, à protéger l'enfant des retours en arrière et à bâtir une base solide pour sa vie future. Elle constitue une alternative à l'assistanat, en encourageant l'autonomie, la responsabilité et la recherche de solutions durables. Les enfants prennent conscience de leur valeur, de leurs ressources. Elle agit également au niveau familial : les parents changent leur regard sur leurs enfants, les soutiennent davantage et adoptent des pratiques éducatives plus bienveillantes. Enfin, le processus favorise le développement de l'empathie, qui permet à l'enfant de mieux comprendre les autres, de s'y reconnecter et de limiter les comportements violents ou destructeurs.
4. Critères d'évaluation	
Efficacité	**Pour les enfants « réhabilités »** Les séances de résilience permettent aux enfants de mettre des mots sur leurs problèmes réels et leurs besoins, dans un cadre sécurisé, sans jugement et avec le soutien bienveillant des facilitateurs. Les solutions envisagées prennent appui sur : • Leurs ressources internes (émotions, centres d'intérêt, capacités, projets) ; • Leurs ressources externes (famille, amis, communauté). Cela renforce la durabilité des solutions envisagées. Les enfants sont regroupés par type de problématiques, ce qui favorise la dynamique de groupe, l'expression personnelle et l'apprentissage par les pairs. Les retours du terrain montrent que les enfants ayant participé aux ateliers dans le cadre du programme EsB2 et 3 au Togo n'ont pas récidivé, malgré un environnement souvent instable. Ces enfants manifestent une volonté consciente d'éviter toute nouvelle infraction. Le facteur de vulnérabilité le plus fréquent demeure le contexte familial, souvent peu propice à leur épanouissement. D'où l'importance d'associer les parents à la démarche pour assurer sa pérennité. Grâce à cet accompagnement, on observe que : • Les mineurs sont progressivement réhabilités, en lien avec leurs familles ; • La réparation des torts envers les victimes est mieux comprise, favorisant la paix sociale ; • La réinsertion scolaire ou professionnelle est soutenue, notamment via les artisans-formateurs également sensibilisés ; • Les enfants s'investissent dans leur projet de vie et s'impliquent contre la récidive.

	Entre mars 2024 et septembre 2025 dans le cadre de EsB3, 118 enfants ont bénéficié des activités de résilience. 65% sont durablement stabilisés depuis le début de EsB3. Un changement de comportement est notable : ils sont plus stables, plus consciencieux, ils s'engagent pour leur avenir et leurs relations sociales sont apaisées. **Pour les professionnels formés par le projet** Selon le témoignage d'agents sociaux étatiques de Lomé et des Plateaux formés en 2024 aux techniques d'accompagnement des enfants, l'approche résilience les aide non seulement dans leur vie professionnelle et personnelle quotidienne, mais aussi à modifier leur attitude envers les enfants qu'ils accompagnent, grâce à un changement de regard et à une meilleure compréhension des situations vécues. Le renforcement de capacités des travailleurs sociaux a été décisif dans l'amélioration de leur compréhension des enfants et de leurs besoins. Au 30 septembre 2025, 70% (25/36) déclarent utiliser cette approche, non seulement auprès des enfants libérés, mais aussi auprès d'enfants vulnérables, qu'il s'agisse de victimes ou d'enfants à risque de délinquance.
Efficience	Les ateliers de résilience sont peu coûteux en ressources financières. Leur efficacité repose essentiellement sur la disponibilité de professionnels formés et engagés dans la démarche. Les dépenses associées sont modestes et incluent : • Une collation légère à chaque séance ; • Des facilités de transport, éventuellement pour les participants éloignés ; • Du matériel pédagogique : papier, crayons, gommes, taille-crayons, ballons, foulards ; • Des supports multimédias, si disponibles (vidéoprojecteur, vidéos de sensibilisation, etc.). Malgré des moyens limités, les résultats démontrent une excellente rentabilité sociale, avec des impacts durables sur les enfants et leur environnement.
Durabilité/Pérennisation dans le temps	Dans le cadre de EsB3, le BNCE-Togo a formé 8 membres de son équipe ainsi que 36 travailleurs sociaux des régions de Lomé et des Plateaux à l'approche résilience et à l'animation des ateliers, dans l'objectif de favoriser la réinsertion durable des enfants libérés. Ces derniers, également formés à la psychoéducation, ont bénéficié de supervisions régulières entre juillet 2024 et septembre 2025, via : • L'appui à l'élaboration des calendriers d'activités trimestriels ou semestriels ; • Le suivi du déroulement des ateliers et entretiens post atelier de résilience ; • Des appuis méthodologiques ciblés ; • Des conseils spécifiques sur les situations difficiles. Les effets observés vont au-delà des ateliers : les enfants, les parents et la communauté ont une prise de conscience durable de leurs ressources, entraînant un changement profond au niveau individuel, familial et communautaire et deviennent capables de faire face d'autres obstacles, sans recourir systématiquement au BNCE-Togo, mais en s'appuyant sur les professionnels formés.
Innovation	L'approche résilience proposée est avant tout centrée sur le vécu réel des enfants et de leurs familles. Contrairement aux méthodes d'entretien traditionnelles, parfois perçues comme inquisitrices, les ateliers de résilience favorisent une expression libre, authentique, approfondie, y compris à travers le silence, les larmes, les dessins, ou d'autres formes symboliques. L'approche privilégie : • Des métaphores, histoires, images pour faciliter la compréhension des enfants ; • Une posture de non-jugement, où le professionnel "part d'une feuille blanche" avec chaque enfant ; • L'implication croissante de l'État, qui traduit une volonté d'appropriation institutionnelle ; • Un accompagnement parallèle des parents, par des ateliers dédiés.

	L'approche est devenue opérationnelle et structurée au BNCE-Togo. Elle contribue à la réussite du projet de vie des enfants. Sans résilience, ces derniers demeurent instables, notamment lorsqu'il s'agit d'intégrer des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Les ateliers leur permettent de devenir autonomes, responsables et proactifs. La méthodologie et la diversité des ateliers proposés favorisent l'expression de l'enfant, renforcent son autonomie et encouragent la réflexion sur soi et sur la vie communautaire. Cette évolution constitue une véritable innovation dans les pratiques professionnelles des agents sociaux.
Reproduction et transfert	La méthodologie développée dans le cadre d'ESB est réplicable grâce aux outils créés par le BICE et ses partenaires. Elle a d'ailleurs été transmise au BNCE-Togo par un autre membre du réseau du BICE (PEDER, RDC), démontrant sa transférabilité interinstitutionnelle. Le BNCE-Togo a su l'adapter à son contexte local, en : • Proposant des séances individuelles pour surmonter les obstacles géographiques ; • Ajustant le nombre et la durée des ateliers (minimum trois ateliers et trois entretiens) ; • Adaptant les formulaires d'évaluation selon le public visé ; • Diversifiant les publics bénéficiaires, notamment pour les enfants victimes et à risque de délinquance. Les travailleurs sociaux utilisent désormais cette approche aussi bien avec des enfants libérés que des enfants en situation de vulnérabilité : à risque de délinquance (déscolarisés, avec des fréquentations négatives) ou encore victimes de violences. Certains vont jusqu'à l'appliquer dans leur sphère privée, avec leurs propres enfants, preuve de son appropriation profonde. Chaque structure partenaire dispose de points focaux "résilience" qui assurent le suivi, accompagnent les équipes. Le BNCE-Togo organise des rencontres régulières entre son équipe et les agents des directions préfectorales pour harmoniser les pratiques et faire évoluer la méthodologie.
Adéquation	L'approche résilience s'inscrit pleinement dans les politiques publiques nationales, notamment : • Le Code de l'enfant ; • Les directives nationales sur la justice juvénile. Elle permet aux travailleurs sociaux de : • Accompagner les enfants conformément aux décisions judiciaires ; • Construire des projets éducatifs individualisés. Elle répond également aux objectifs de la DAPR, en favorisant la réinsertion sociale des jeunes détenus, par des actions entamées dès la détention et après. La résilience offre ainsi un cadre structurant et cohérent, qui permet : • Une expression émotionnelle libre (verbalisation, dessin...) ; • L'élaboration d'un projet de vie adapté ; • Une projection sereine dans l'âge adulte. Elle constitue un levier central de transformation durable pour les enfants accompagnés, leurs familles et les professionnels impliqués.

ATELIERS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ POSITIVE ET RESPONSABLE

1. Informations générales

Zone géographique	Abidjan, Bouaké, Dabou Côte d'Ivoire
Organisation responsable	DDE-CI
Collaboration avec d'autres organismes	Services étatiques dont : • Les services de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJEJ), dont les travailleurs sociaux travaillent de concert avec les juges des enfants ; • Les centres de réinsertion pour mineurs (CRM) de Dabou et Bouaké ; • Les centres d'observation pour mineurs (COM) où les ECL font l'objet d'un diagnostic et d'un accompagnement social pour une proposition au juge des enfants d'une solution adaptée à l'enfant.
Historique	En 2012, DDE-CI a rejoint le programme Enfance sans Barreaux, à la suite d'un projet pour les enfants privés de liberté. À cette période, les partenaires latino-américains du BICE avaient déjà atteint un niveau de maturité avancé sur la thématique du soutien à la parentalité. En revanche, du côté africain, la réflexion était encore en construction. Il a donc été nécessaire de développer une approche contextualisée, en s'inspirant de la pratique sud-américaine et en prenant en compte les spécificités culturelles, sociales et éducatives ivoiriennes. Dans un premier temps, l'équipe de DDE-CI a organisé des ateliers conjoints réunissant enfants et parents, avec l'idée de favoriser le dialogue intergénérationnel. Cependant, au fil des sessions, il est apparu que ce format ne convenait pas assez au contexte ivoirien. Dans de nombreuses familles, il est socialement inacceptable qu'un parent reconnaisse ses erreurs ou soit contredit devant son enfant. Une telle dynamique, perçue comme un désaveu, risquait d'affaiblir l'autorité parentale et de compromettre l'efficacité des ateliers. Face à ce constat, l'approche a été progressivement ajustée tout en maintenant une logique de transformation éducative. L'équipe a décidé de proposer des ateliers à des groupes de parents et des groupes d'enfants, séparément, en abordant avec chacun des thématiques spécifiques et adaptées à leur rôle. Par ailleurs, l'accompagnement des seuls parents s'est révélé peu efficace lorsqu'il reposait uniquement sur des conseils théoriques. Il est apparu que la posture et la pédagogie des intervenants devait évoluer vers une approche plus participative et expérientielle, afin de créer un véritable espace de réflexion et d'appropriation.
Typologie des bénéficiaires	Bénéficiaires directs : • Enfants en conflit avec la loi (ECL) ; • Parents ou entourage des ECL. Bénéficiaires indirects : les communautés, la société civile.
Typologie des professionnels impliqués	• Travailleurs sociaux : éducateurs, animateurs sociaux ; • Psychologues, travaillant dans un service étatique cité ou une association.

2. Description

	Les ateliers de parentalité positive ont été mis en place afin de restaurer les liens familiaux distendus ou rompus entre les enfants et leurs parents — liens dont la fragilité a souvent contribué à la délinquance, puis à l'incarcération des mineurs. L'analyse des situations a révélé une prévalence de pratiques éducatives négatives chez la quasi-totalité des parents d'ECL. Ces ateliers visent donc à promouvoir des approches éducatives bienveillantes, durables et socialement acceptées, permettant aux enfants de : • Se développer positivement ; • Retrouver confiance en eux ; • Se sentir pleinement reconnus au sein de leur famille. Les sessions de parentalité positive s'adressent aux parents d'enfants actuellement placés en centre de réinsertion, récemment libérés ou même encore détenus.
1. Étape préparatoire	Les travailleurs sociaux sont préalablement formés aux principes et à l'animation de cette pratique, afin de l'intégrer dans leur accompagnement des ECL et de leur famille. Ils se rendent auprès des enfants afin de mener des entretiens individuels avec la méthode de l'écoute active. À l'aide d'un guide d'entretien structuré, ils recueillent toutes les informations nécessaires pour identifier et localiser les parents. Une fois les parents retrouvés, ceux-ci sont invités à participer à des séances de guidance parentale au cours desquelles ils bénéficient aussi d'une écoute active et bienveillante. Ces échanges permettent d'établir un diagnostic de la situation et d'engager une tentative de médiation visant à restaurer les liens familiaux. Lorsque les parents manifestent un niveau d'engagement et de responsabilité suffisant, ils sont orientés vers les ateliers de parentalité positive et responsable. Des groupes de 20 parents sont alors constitués en fonction de problématiques éducatives similaires. Les parents sélectionnés sont mobilisés une à deux semaines avant l'atelier, à travers des visites à domicile (VAD) ou des appels téléphoniques, en vue de les sensibiliser et de les encourager à participer activement aux ateliers.
2. Mise en œuvre	Une salle est arrangée à l'avance pour accueillir les parents dans un cadre chaleureux, sécurisant et structurant. En début de séance, l'intervenant et les parents définissent ensemble les règles de fonctionnement du groupe (prise de parole, confidentialité, respect, horaires). La rencontre débute par une activité qui favorise la cohésion, la confiance et la participation. Le thème du jour est ensuite introduit par un éducateur, animateur ou psychologue, à travers une anecdote évocatrice, la projection d'un court documentaire ou d'une vidéo illustrant la thématique abordée. L'intervention est interactive, participative et ancrée dans les réalités vécues par les parents. L'intervenant s'appuie sur leurs témoignages pour nourrir les échanges et libérer la parole, dans un climat d'écoute et de respect mutuel. L'objectif est de favoriser une prise de conscience constructive, de développer les compétences parentales et de promouvoir un dialogue apaisé au sein des familles.
3. Suivi	À l'issue des ateliers, les éducateurs assurent un suivi personnalisé au domicile des enfants, en lien étroit avec leurs familles. Ces visites visent à : • Évaluer le niveau d'acceptation de l'enfant par sa famille ; • Mesurer son degré d'insertion au sein du foyer ; • Identifier d'éventuelles difficultés persistantes. En complément, des suivis téléphoniques sont réalisés par les professionnels afin de : • Maintenir le lien avec les familles ; • Répondre aux préoccupations des parents ; • Leur prodiguer conseils et orientations utiles pour accompagner durablement les changements amorcés lors des ateliers.

3. Valeurs

Confiance, bienveillance et engagement parental	L'organisation des ateliers de parentalité positive et responsable repose sur un processus progressif nécessitant des rencontres préalables, d'abord avec les enfants, puis avec leurs parents. Il est essentiel de mobiliser les parents et de les convaincre de s'impliquer sincèrement dans la démarche. Pour atteindre cet objectif, les intervenants doivent maîtriser les techniques d'écoute active, d'entretien individualisé et de communication bienveillante, indispensables pour instaurer un climat de confiance, d'ouverture et de respect mutuel. Tout au long de l'accompagnement, les professionnels s'appuient sur un socle de valeurs fondamentales qui guident leur posture et leurs interactions avec les familles, notamment : • La **motivation**, pour encourager les efforts de changement ; • La **participation**, en impliquant activement les parents dans la démarche ; • La **confiance**, clé d'un dialogue constructif et durable ; • La **responsabilisation**, afin que les parents prennent conscience de leur rôle éducatif ; • La **bienveillance**, pour accompagner sans jugement ; • L'**acceptation**, pour favoriser la reconnaissance mutuelle et la reconstruction des liens familiaux. Quatre grands thèmes pédagogiques sont traités lors des ateliers : 1. **La communication parent-enfant**, pour améliorer l'écoute et les échanges au sein du foyer ; 2. **L'éducation bienveillante**, en proposant des alternatives aux pratiques éducatives coercitives ; 3. **Les stades de développement de l'enfant**, afin d'adapter les attitudes parentales à son âge et à ses besoins spécifiques ; 4. **L'accompagnement de l'enfant à sa sortie de prison**, pour favoriser une réintégration familiale et sociale réussie et apaisée.

4. Critères d'évaluation

Efficacité	Les ateliers de parentalité positive et responsable contribuent significativement à sensibiliser les parents et à renforcer leur implication dans l'éducation et la vie de leurs enfants. Grâce à ces sessions, de nombreux parents développent de nouvelles compétences éducatives et relationnelles : certains deviennent plus tolérants, d'autres s'engagent plus activement dans l'accompagnement de leurs enfants. Même durant la période de détention des mineurs, les parents sensibilisés s'investissent davantage, ils : • Se rapprochent des juges ; • Prennent contact avec les victimes dans une démarche de réparation ; • Rendent régulièrement visite à leurs enfants ; • Leur apportent l'assistance morale et matérielle nécessaire. À la sortie de prison, ces parents jouent un rôle central dans la réinsertion de leurs enfants ; ils : • Les accueillent à domicile ; • Les accompagnent dans leur reprise scolaire ou professionnelle (notamment en apprentissage) ; • Maintiennent une implication constante dans leur parcours. Dans le cadre du programme Enfance sans Barreaux 3, entre mai 2024 – septembre 2025, 10 ateliers ont été menés avec les éducateurs des SPJEJ, sur la base des lignes directrices fournies par DDE-CI, mobilisant 173 parents, dont 37 ont participé à plusieurs séances. À cet égard : • 42% des parents d'enfants libérés ont suivi au moins un atelier de parentalité positive organisé par un SPJEJ (173/409) ; • 95% des parents impliqués ont contribué à la libération de leur enfant ; • 98% s'impliquent désormais dans les affaires concernant leurs enfants ; • 70% des enfants déclarent se sentir acceptés par leurs parents, ce qui constitue un levier majeur de prévention de la récidive.

Efficience	La mise en œuvre des ateliers repose sur une mobilisation raisonnée des ressources. Elle nécessite principalement : • Des ressources humaines : un éducateur, idéalement encadré ou supervisé par un psychologue lorsqu'il est disponible. Ils doivent pouvoir se déplacer et appeler les familles ; • Des ressources matérielles : une salle convenablement équipée pour accueillir les parents dans de bonnes conditions. Les dépenses associées sont modestes et incluent : • Une collation légère à chaque séance ; • Des facilités de transport, éventuellement pour les participants éloignés. Ce rapport équilibré entre investissement modéré et résultats qualitatifs élevés démontre la pertinence et la rentabilité sociale de cette approche.
Durabilité/Pérennisation dans le temps	Les ateliers de parentalité positive et responsable s'appuient sur une base scientifique, combinant les apports de la psychologie de l'enfant, de la sociologie de la délinquance juvénile et des droits de l'enfant. Cette pratique reste innovante en Côte d'Ivoire car peu connue et peu formalisée. Les ateliers sensibilisent les parents afin qu'ils puissent mettre en œuvre les principes de parentalité positive et responsable de manière concrète et contextualisée. L'innovation tient notamment à la capacité à : • Traduire ces principes en outils pratiques, accessibles et adaptés ; • Offrir un espace où la parole parentale est libérée et valorisée ; • Renforcer la co-construction familiale dans les parcours de réinsertion des mineurs.
Reproduction et transfert	Les ateliers sont d'ores et déjà répliqués dans plusieurs contextes : • En Afrique : par les partenaires du BICE au Togo, en RDC et au Mali ; • En Côte d'Ivoire, plus spécifiquement : cette approche est devenue une pratique intégrée au programme annuel des SPJEJ et les professionnels locaux utilisent les thèmes fondamentaux développés dans le guide, ce qui justifie leur regroupement sous l'intitulé commun d' « école des parents ». Cela témoigne de l'appropriation du modèle et de sa pertinence.
Adéquation	Cette pratique s'inscrit pleinement dans les objectifs de réinsertion et de réadaptation des ECL et des anciens ECL poursuivis par le programme EsB3. Elle est également en cohérence avec les orientations des autorités ivoiriennes, notamment : • La Politique nationale de la protection judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse ; • Les dispositifs mis en place par la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJEJ). Elle contribue ainsi à : • Renforcer les capacités parentales ; • Accompagner durablement les enfants à leur sortie de détention ; • Prévenir les risques de récidive, dans une approche centrée sur la famille comme levier de réhabilitation sociale.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

1. Cadre institutionnel

- Adopter les **mesures d'application du TIG-PC** pour garantir son fondement légal et sa pérennisation dans les juridictions pour enfants.
- Intégrer les **approches de justice réparatrice** et de réinsertion dans les politiques nationales de protection et de réforme de la justice.
- Renforcer la **coordination interinstitutionnelle** (Justice, Affaires sociales, Éducation) pour un accompagnement cohérent des enfants.
- Poursuivre le **plaidoyer** pour l'adoption, la diversification, le déploiement et l'institutionnalisation des alternatives à la détention.

2. Renforcement de capacités

- Former durablement les **juges pour enfants, assistants sociaux et avocats** à la justice réparatrice et à la psychologie de l'enfant.
- Étendre l'**approche résilience** à l'ensemble des services sociaux de base.
- Valoriser le rôle des **assistants sociaux près des tribunaux** et leur fournir des moyens suffisants pour le suivi des enfants et des décisions de justice.

3. Implication communautaire

- Sensibiliser les **familles et communautés** à la réinsertion pour réduire la stigmatisation.
- Développer des **partenariats locaux** pour multiplier les lieux d'accueil des TIG-PC.
- Favoriser la **participation active des enfants** à la définition des mesures qui les concernent.

CONCLUSION

Les pratiques présentées dans cette publication témoignent de la richesse et de la maturité des approches développées par les partenaires du programme Enfance sans Barreaux 3 en faveur d'une justice juvénile plus humaine, éducative et réparatrice.

En République Démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Togo, la mise en œuvre conjointe des travaux d'intérêt général, des groupes de parole et de psychoéducation, de l'approche résilience et des ateliers de parentalité positive et responsable illustre la capacité des acteurs de la société civile et des services publics à innover ensemble pour la réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi.

Ces pratiques partagent une philosophie commune : placer l'enfant au centre du processus, lui redonner une voix, restaurer le lien avec sa famille et son environnement et transformer les institutions pour qu'elles deviennent protectrices plutôt que punitives et ainsi favorables à une justice réparatrice.

Leur capitalisation et leur diffusion constituent une étape clé vers l'institutionnalisation des approches socio-éducatives au sein des politiques publiques nationales. Elles ouvrent également la voie à un transfert régional de compétences, favorisant l'émergence d'un modèle africain de justice juvénile fondé sur la dignité, la participation et la réparation.

À travers ces initiatives, le BICE et ses partenaires affirment qu'aucun enfant n'est irrémédiablement perdu : chacun, s'il est accompagné avec bienveillance et confiance, peut se reconstruire, réparer et contribuer positivement à sa communauté.

Ce document se veut à la fois outil de référence et source d'inspiration pour les décideurs, praticiens et institutions œuvrant à promouvoir la justice réparatrice et la protection effective des droits de l'enfant.

BIBLIOGRAPHIE

BICE. Vers la réinsertion des enfants en conflit avec la loi en Afrique – Fondamentaux de l'approche résilience et méthodologie d'accompagnement, Partie 1 Guide théorique, 2024

https://documentation.bice.org/5039/

BICE. Vers la réinsertion des enfants en conflit avec la loi en Afrique – Fondamentaux de l'approche résilience et méthodologie d'accompagnement, Partie 2 Guide Pratique, 2024

https://documentation.bice.org/5045/

BICE. Lignes directrices de soutien à la parentalité pour une réinsertion durable des enfants ayant été en conflit avec la loi, 2024

https://documentation.bice.org/5051/

BICE-OPA. La justice juvénile réparatrice en Afrique : Expériences et réflexions,2025

https://documentation.bice.org/app/uploads/2025/11/BICE_La-justice-juvenile-reparatrice-en-Afrique-Experiences-et-reflexions_2025.pdf

BNCE-RDC. Pratique EsB3- Mesure de Travail d'Intérêt Général, 2024

https://documentation.bice.org/app/uploads/2025/11/BNCE-RDC-DDE-CI_Pratique-EsB3-Mesure-de-Travail-dInteret-General_2024.pdf

DDE-CI. Pratique EsB3- Ateliers de psychoéducation, 2024

https://documentation.bice.org/app/uploads/2025/11/DDE-CI.-EsB3-Programme-de-Formation-a-ABIDJAN-Groupes-de-parole-et-de-psychoeducation-sur-la-justice-reparatrice_2024.pdf

DDE-CI. EsB3 Programme de Formation à ABIDJAN - Groupes de parole et de psychoéducation sur la justice réparatrice, 2024

Programme de Formation à ABIDJAN - Groupes de parole et de psychoéducation sur la justice réparatrice - BICE Documentation

NOTES

NOTES

bice
Bureau International
Catholique de l'Enfance
Dignité et droits de l'enfant

Pour chaque enfant, un avenir

COORDONNÉES

France
9 Rue du Delta
75009 Paris
Siège social

Suisse
11 Rue Butini
CH-1202 Genève

www.bice.org
https://documentation.bice.org

© BICE, ISBN 979-10-96608-32-4